

L'ENERGIE DE NOS COMMUNES

LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE



EDITO

En application des directives européennes transposées en France, les marchés de fourniture de gaz naturel sont intégralement ouverts à la concurrence. Depuis plusieurs années, tous les consommateurs des clients dits "éligibles" peuvent ainsi choisir librement leurs fournisseurs.

C'est en mars 2014 qu'un nouveau cap a été franchi avec la disparition progressive des tarifs réglementés de vente pour les consommateurs finals non domestiques consommant plus de 30 MWh par an et bénéficiant encore des tarifs réglementés.

La totalité des acheteurs publics se sont retrouvés obligés d'appliquer les règles juridiques requises par le code des marchés publics pour leurs sites concernés.

Fort de ce constat, il est apparu nécessaire pour le Syndicat d'énergie d'apporter une solution à nos adhérents et c'est tout naturellement que nous nous sommes orientés vers la création d'un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel. Solution qui nous permet de conserver une certaine péréquation tarifaire sur le territoire et, nous l'espérons aussi, de massifier la demande pour bénéficier d'offres économiquement plus avantageuses.

Il a fallu créer une nouvelle compétence dans un laps de temps relativement réduit.

Nous pouvons maintenant le dire, le défi était de taille et nous sommes satisfaits des résultats obtenus.

Je terminerai en remerciant les communes qui nous ont fait confiance dans cette aventure. Sans elles, nous n'aurions pu obtenir de tels résultats et j'espère à nouveau avoir le plaisir de vous compter parmi-nous, toujours plus nombreux, dans le groupement de commandes de fourniture d'électricité.

Cordialement

Jack SAUTEL

Président du SMED13
Maire de Maussane-les-Alpilles
Vice-président à la FNCCR



LA MUTUALISATION : UN ENJEU POUR UNE VILLE ÉCONOME



**49 COMMUNES
DU TERRITOIRE
NOUS ONT FAIT
CONFIANCE¹**

La loi a imposé aux collectivités de mettre en concurrence leurs contrats de fourniture de gaz naturel, et c'est tout naturellement que le Syndicat s'est positionné sur ce nouveau service à apporter aux collectivités de notre territoire.

DES OBJECTIFS À SUIVRE

- Proposer une solution clé-en-main aux communes tout en leur laissant la possibilité d'intervenir tout au long du processus avec la création d'une CES dédiée². C'est dans cette optique que le Syndicat s'est positionné comme coordonnateur d'un groupement de commandes pour la fourniture et la distribution de gaz naturel. Notre rôle était de supporter juridiquement la mise en concurrence tout en laissant l'exécution des contrats à la collectivité.
- L'enjeu était de regrouper un maximum d'acheteurs publics de façon à inciter l'intérêt des fournisseurs de gaz naturel et ainsi d'obtenir de leur part les meilleures offres possibles.

L'ATTENTE DE NOS ADHÉRENTS

Un service équivalent à celui que vous connaissez, mais au meilleur prix

Pour y parvenir, lors de la rédaction du Cahier des Charges, nous avons accordé une attention particulière à la relation clientèle, la facturation et l'espace internet répondant aux attentes de chacun. Concernant sa rédaction, pour maximiser la concurrence, il nous a semblé nécessaire de rester dans un cadre "national". nous avons pris la décision de nous adjoindre les services d'un AMO ayant une expérience reconnue, l'AEC (Audit Expertise Conseil).

Une mutualisation des ressources

Pour les mêmes raisons nous participons également au groupe de travail "Achat d'Énergie" de la FNCCR qui rassemble régulièrement les représentants des Syndicats d'énergie de France. L'objectif est de toujours optimiser notre Cahier des Charges.

Une fois le périmètre des sites à desservir arrêté, le Cahier des Charges a été publié. L'objectif était de rendre le marché exécutoire au 1^{er} avril 2015.

Un groupement de proximité

Pour mener à bien cette entreprise, une CAO "Achat énergie" spécifique³ a été mise en place. nous avons souhaité une représentativité large, ce qui a permis aux communes, quelles que soient leur taille et leur situation géographique, d'être représentées.

Cette commission s'est réunie une première fois pour attribuer l'accord-cadre aux fournisseurs présentant une offre technique conforme.

Six fournisseurs ont été retenus, ce qui a autorisé une concurrence optimale.

Ensuite, ces mêmes fournisseurs ont été invités à présenter une offre de prix au terme du marché subséquent.

Dans un deuxième temps, la CAO s'est réunie avec l'objectif d'attribuer le marché en moins de 4 heures (durée de validité des offres).

Le jeudi 12 février 2015, nous avons attribué le marché à Direct Energie pour une durée de deux ans et pour un montant annuel total de **3 818 632,24 €***, soit une économie de plus de 20% par rapport au tarif réglementé de vente.

** TVA comprise et hors autres taxes et contributions*

Jules SUSINI

1^{er} Vice-Président Délégué
à la Concession Gaz
et à l'Achat d'Énergie

LES AXES MAJEURS DU GROUPEMENT :

UN GROUPEMENT LOCAL POUR DES DÉCISIONS COLLÉGIALES

¹Adhérents groupement

AIX EN PROVENCE	SAINT SAVOURNIN
PEYNIER	GIGNAC LA NERTHE
AUREILLE	SAINT VICTORET
PEYROLLES	GRANS
AURIOL	SAUSSET LES PINS
ROGNES	GREASQUE
BOUC BEL AIR	SENAS
ROGNONAS	LA FARE LES OLIVIERES
CABANNE	SEPTÈME LES VALLONS
ROQUEFORT LA BEDOULE	LA PENNE SUR HUVAUNE
CASSIS	SIMIANE COLLONGUE
ROQUEVAIRE	LA ROQUE D'ANTHERON
CHARLEVAL	LAMBESC
ROUSSET	TARASCON
CHATEAURENARD	LANÇON-PROVENCE
SAINT ANDIOL	VERQUIERES
COUDOUX	LE PUY SAINTE REPARADE
SAINT CANNAT	MALLEMORT
EYGALIERES	MEYRARGUES
SAINT CHAMAS	MOLLEGES
EYRAGUES	MOURIES
SAINT ETIENNE DU GRES	ORGON
FONTVIEILLE	PELISSANNE
SAINT REMY DE PROVENCE	SMED13
GARDANNE	

²Commission Extra-Syndicale Achat énergie

COMMUNE	NOM
AIX EN PROVENCE	Jules SUSINI
ARLES	Pierre VETILLART
BELCODÈNE	Hélène ROGOZINSKY
COUDOUX	Guy BARRET
LA DESTROUSSE	Michel LAN
FONTVIEILLE	Richard PANTELITCH-MASSAL
FUVEAU	Michel LIAUTAUD
GEMENOS	Paul ULIVIERI
GRANS	Michel PERONNET
LAMBESC	Armand FELDMANN
MARTIGUES	Patrick CRAVERO
MEYRARGUES	Jean DEMENGE
MIRAMAS	Gérard GUILLEMONT
PEYNIER	Christian BURLE
ROQUEFORT LA BEDOULE	Daniel BUSSIÈRE
ROQUEVAIRE	Alain GRACIA
SAINT VICTORET	Claude TORNOR
SAINT REMY DE PROVENCE	Michel BLANC

³Commission d'Appel d'Offre Achat énergie

PRÉSIDENT	COMMUNE
Jules SUSINI	AIX-EN-PROVENCE
MEMBRES TITULAIRES	COMMUNE
1 Guy BARRET	COUDOUX
2 Alain GRACIA	ROQUEVAIRE
3 Claude TORNOR	SAINT VICTORET
4 Pierre MINGAUD	LA PENNE SUR HUVAUNE
5 Richard PANTELITCH-MASSAL	FONTVIEILLE
MEMBRES SUPPLÉANTS	COMMUNE
1 Alain CROCE	GIGNAC LA NERTHE
2 Arthur MELLIS	SEPTÈMES LES VALLONS
3 Christian PONS	SENAS
4 Armand FELDMANN	LAMBESC
5 Xavier FOUYAT	PEYROLLES EN PROVENCE

3 QUESTIONS A DIRECT ENERGIE



QUI EST DIRECT ENERGIE ?

Troisième acteur français de l'électricité et du gaz, le groupe a acquis et fidélisé 1,3 million de sites clients résidentiels et professionnels dont plus de 100 000 sites d'entreprises et de collectivités locales.

Acteur intégré de l'énergie, Direct Energie intervient en France dans la production et la fourniture d'électricité, la fourniture de gaz, et les services énergétiques à ses clients. Le groupe est aussi présent dans la fourniture en Belgique.

En 2014, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 810 millions d'euros et a livré 8,4TWh d'énergie.

Direct Energie fonde son succès depuis plus de douze ans sur son expertise technique, l'excellence de sa relation clients ("Elu Service Client de l'Année" pour la 8^{ème} fois) et sa capacité à innover.

QUELLES SONT LES PERSONNES DÉDIÉES À LA MISSION ?

L'interlocuteur du coordinateur SMED13

Simon Pages, Chargé de Développement collectivités

Il est l'interlocuteur du coordinateur SMED13. En charge de la rédaction du mémoire technique et de la construction de l'offre de prix, il est le pilote de l'organisation du marché, de l'accord cadre jusqu'à la réalisation des marchés subséquents.

L'interlocutrice des communes-membres

Sophie Grondin, Chargée de Comptes Collectivités

- Téléphone Fixe : 01.73.03.78.63
- Fax : 01.73.03.80.96
- Email : service.client.collectivites@direct-energie.com
- Adresse : 2 Bis rue Louis Armand, 75015 Paris.

Elle sera votre interlocutrice pour les points suivants :

- La gestion des évolutions techniques du périmètre de chaque membre ;
- La compréhension des problématiques techniques que rencontrent ses interlocuteurs (Responsables Techniques, Directeurs Administratifs et Financiers) ;
- La prise en charge des appels, courriers et problèmes éventuels de ses clients ;
- L'interface et la remontée d'éventuels dysfonctionnements auprès du service client, du service facturation, de la comptabilité, du recouvrement et du commercial afin d'apporter des solutions rapides et pertinentes aux clients ;
- La connexion avec GrDF sur la gestion des compteurs.

QUELS SONT LES "PLUS" DE L'OFFRE DIRECT ENERGIE ? Ils s'articulent sur les quatre axes suivants :



Une expertise reconnue depuis 10 ans

Direct Energie, groupe français présent depuis l'ouverture du marché, accompagne entreprises et collectivités de toutes tailles pour les contrats d'énergie. Aujourd'hui fournisseur d'entreprises et syndicats d'énergie comptant plus de 3000 sites, nous avons développé une véritable expertise dans la gestion des marchés privés et du changement de fournisseur.



Une gestion personnalisée et simplifiée tout au long du contrat

Vous bénéficiez d'une relation privilégiée avec un Chargé de Comptes dédiés pour le Groupement de Commandes. Il assure le traitement rapide de vos demandes techniques et prend en compte l'évolution de votre périmètre. Un Espace Client en ligne <http://collectivites.direct-energie.com/espace-client/> avec l'ensemble de vos sites sera accessible dès l'envoi de la première facture.

Grâce à cet outil, vous aurez la possibilité de réaliser des auto-relèves pour une meilleure gestion de votre facturation.



Une offre de gaz naturel sur mesure pour le SMED13

Le Chargé de Comptes Direct Energie analyse avec vous vos besoins afin de vous proposer l'offre la plus adaptée à vos usages de gaz et à vos impératifs de gestion. L'offre est conçue en fonction des caractéristiques techniques de vos sites (classes de consommation de T1 à T4) et de votre activité (saisonnalité, etc.).



Des économies durables

Direct Energie vous offre des prix compétitifs en plus d'optimiser vos consommations. Vous bénéficiez d'une offre de prix simple et spécifiquement élaborée pour votre commune. L'offre Direct Energie vous permettra de réduire durablement votre budget énergétique.

LES DATES CLÉ

LA CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES : UN CALENDRIER À RESPECTER

- **10 avril 2014** : 1^{er} courrier d'information aux communes sur la préparation d'un groupement de commandes
- **30 mai 2014** : Retour du questionnaire
- **4 juillet 2014** : Validation de l'acte constitutif
- **4 juillet 2014** : Election des membres de la CAO Achat d'énergie
- **10 juillet 2014** : Attribution du marché de l'AMO
- **8 septembre 2014** : Présentation du projet de DCE en CES
- **De juillet à Septembre 2014** : Adhésion des membres au groupement
- **10 octobre 2014** : Validation du périmètre de la consultation par les communes membres
- **9 décembre 2014** : Publication du DCE
- **19 janvier 2015** : CAO attribution des candidatures et attribution des offres au stade de l'accord-cadre
- **2 février 2015** : Mise en concurrence des attributaires de l'accord-cadre
- **12 février 2015** : CAO analyse et attribution des offres au stade du marché subséquent
- **Mars 2015** : Opération de bascule des contrats
- **1^{er} avril 2015** : Début d'exécution des prestations de fourniture
- **Avril 2015** : Présentation de l'attributaire aux membres du groupement

TOUTES LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ

A l'issue du groupement de commandes, que se passera-t-il ?

Le SMED13 relancera la procédure pour assurer la continuité des marchés. A ce moment-là, ceux qui le souhaitent pourront quitter le groupement et d'autres le rejoindre. Les lots pourront également être affinés et d'autres lots pourront être proposés, en fonction des besoins exprimés par les membres du groupement.

J'ai un site à raccorder ou à supprimer, quelle démarche dois-je faire et quels sont les délais ?

Il est possible d'effectuer, à tout moment en cours de marché, des modifications de périmètre par ajout ou retrait de sites.

Ces demandes devront être formalisées par un ordre de service à adresser directement à l'équipe de chargé de compte de Direct Energie qui est l'interface entre vous et le gestionnaire de réseau (GrDF).

Cet ordre de service, disponible sur le site internet de Direct Energie, est à transmettre un mois avant la mise en service ou le détachement du site.

De quoi est composé le prix du marché et comment est-il révisé ?

Le Prix est structuré par la formule suivante :

$$P = TF + TQ \times \text{quantité}$$

Le terme Fixe Mensuel (TF) est propre à chaque point de livraison : Il est calculé conformément à la formule suivante :

$$TF = (ATRT(t) + AA(t) + S + CG) / 12$$

Avec :

ATRT(t) = Tarif public annuel d'utilisation des réseaux de transport, en vigueur à l'instant t.

AA(t) = Abonnement annuel du tarif d'utilisation des réseaux de distribution pour le PCE considéré, en vigueur à l'instant t.

S = Coût fixe annuel de souscription des stockages pendant la durée de l'accord cadre

CG = Frais de gestion du fournisseur

Le Terme unitaire (TQ), appliqué aux quantités fournies propres à l'ensemble des PDL d'une même classe de consommation sont les suivants :

Classe de consommation	Terme de Quantité (TQ _q) en € HTT/MWh
C1	51,47
C2	33,72
C3	31,72

Seul le Terme fixe mensuel est sujet à une variation à la hausse comme à la baisse :

- Par ajustement à l'euro près selon l'évolution des termes ATRT et AA
- A chaque mise à jour annuelle des CAR et profils opérée par GrDF

J'ai des sites déjà en offre de marché comment les intégrer et quand ?

Comme pour le rattachement d'un nouveau point de livraison, un ordre de service devra être envoyé avant la mise en service. Pour les membres ayant déjà un site raccordé le délai est de 15 jours, en revanche s'il s'agit d'un premier site le délai sera d'un mois.

Qu'en est-il de l'optimisation tarifaire des contrats ?

Avant chaque intégration de site, Direct Energie propose au SMED13 une optimisation tarifaire du site à raccorder. Cette étape permet une mise à jour du tarif de distribution ainsi que de l'abonnement afin d'être facturé au plus proche du profil de consommation.

Cette optimisation peut être refusée par le membre.

Les coûts de prestation du GRD seront répercutés entièrement par le fournisseur à l'euro-l'euro et seront visibles directement sur la facture.

Un espace client en ligne est-il disponible ?

Direct Energie offre, via son espace client en ligne, la possibilité aux membres du groupement de consulter ou télécharger toutes les données relatives à la gestion de ses contrats.

L'espace client est organisé autour de trois thématiques :

- Les informations relatives au contrat
- Les consommations
- La facturation

Pour les sites en relève semestrielle, un système d'alerte sera également mis en place en cours de marché pour les cas suivants :

- Absence de relève du GRD
- Consommation nulle

L'espace client est accessible via l'adresse :

<http://collectivites.direct-energie.com/espace-client/>

Quelles sont les sources d'approvisionnement de Direct Energie ?

Direct Energie a développé des contrats d'approvisionnements avec les plus grands fournisseurs et négociants de gaz. La répartition des volumes négociés en 2013 en fonction de la nationalité est la suivante :

